

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 avril 2024

**SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET LE RENOUVELLEMENT DES
GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2436)**

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE3419

présenté par

M. Girardin, rapporteur, Mme Le Peih, rapporteure M. Lavergne, rapporteur et M. Lecamp,
rapporteur

ARTICLE 2

I. – Compléter l’alinéa 4 par les mots :

« et en renforçant un socle de connaissances et de compétences dans les domaines des techniques agronomiques et zootechniques, de la gestion d’entreprise et des ressources humaines et du numérique, ainsi que les compétences psychosociales ».

II. – En conséquence, après le mot :

« vie »,

supprimer la fin de l’alinéa 5.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement a pour objet d’indiquer, de façon générique, les principaux blocs de compétences que les futurs actifs des secteurs de l’agriculture et de l’agroalimentaire doivent détenir pour être "armés" face aux enjeux de leur métier.

L’étude d’impact du projet de loi met en avant la nécessité de renforcer quatre grands blocs de compétences :

1) Des compétences techniques « de base » relatives aux savoir fondamentaux agricoles et à la compréhension des principes agronomiques et zootechniques de demain.

Il s’agit de compétences de plus en plus pointues et diversifiées. Elles doivent être mobilisées selon une approche « système », en englobant les aspects techniques, économiques et environnementaux, pour réussir la transition agroécologique des exploitations agricoles.

Les aspects économiques sont essentiels, notamment pour s'assurer que les transitions engagées permettent de maintenir, voire d'augmenter la rentabilité économique des exploitations, afin que les agriculteurs tirent profit de leur exploitation.

Les différentes approches relevant de l'agroécologie sont incluses, dont l'agriculture biologique qui est une forme d'agriculture répondant particulièrement bien aux enjeux de l'agroécologie. Elles permettent d'appréhender la diversité des clés opérationnelles qui contribuent au déploiement de l'agroécologie comme la conservation des sols, l'agroforesterie, la consolidation des haies.

Ce bloc de compétences intègre également les nouvelles techniques scientifiques de production.

2) Des compétences en gestion d'entreprise et ressources humaines.

Cela recouvre la gestion d'entreprise, notamment sur les aspects administratifs, comptables, juridiques. Sont comprises dans ce bloc les connaissances et compétences en matière fiscale et économique, notamment sur les coûts de production, la valorisation des productions, les mécanismes de formation des prix et leur incidence sur la rémunération.

Cela recouvre également la gestion des ressources humaines, notamment sur les aspects de management des salariés et d'organisation du travail.

Ces compétences s'appuient sur une connaissance des politiques et du droit national et européen, notamment dans les domaines économiques, environnementaux et de la santé et sécurité au travail, y compris les aspects de protection sociale.

Elles contribuent à être préparé aux contrôles pouvant s'opérer dans les exploitations.

3) Des compétences numériques.

Celles-ci sont utiles en particulier pour maîtriser l'usage de l'outil informatique au quotidien, notamment pour la réalisation des tâches administratives, et pour piloter finement l'exploitation avec le recours à des outils numériques d'aide à la décision par exemple sur l'irrigation ou la gestion des engrais.

4) Des compétences relationnelles et interpersonnelles.

Être ouvert et curieux, savoir échanger entre professionnels, être pédagogue auprès des salariés et du grand public sont des aspects de plus en plus importants dans les métiers de l'agriculture.

Toutes ces connaissances et compétences sont abordées avec un regard sur la diversité des territoires français et sur les autres pays.

Pour la lisibilité de l'article programmatique, il est préférable de mentionner ces blocs de compétences à un seul endroit, qui concerne globalement le niveau de formation visé pour les actifs des secteurs de l'agriculture et de l'agroalimentaire. En conséquence, il est proposé de supprimer cette énumération à la fin de l'alinéa 5.